

28/3) Demande de subvention pour l'organisation d'un RALLYE AUTOMOBILE les 29 et 31 prochains.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 27 Février dernier, M.le Président de l'Association Sportive de l'Automobile Club de la Réunion m'a fait connaître qu'il envisageait d'organiser les 29 et 31 Mai prochains un Rallye Automobile avec participation étrangère autorisée.

Il sollicite à cette occasion l'appui moral et financier de la Commune.

Compte tenu de l'intérêt sportif et touristique que présente une telle manifestation, je serais d'avis d'accorder une subvention de 100.000. F à l'Association Sportive de l'Automobile Club de la Réunion.

Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

LE MAIRE :

Sur suggestion de M.le Maire, il est décidé à l'unanimité d'attribuer à la Association Sportive de l'Automobile Club de la Réunion une subvention de 100.000.- F CFA. pour le Rallye Automobile 1964, et d'organiser une réception à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, à laquelle seraient conviés les participants et les organisateurs, ce qui occasionnerait une dépense de l'ordre de 100.000. F CFA.

*Approuvé
le 14 Avril 1964
S/le Préfet,
Secrétaire Général
J. Chancel*